

Yverdon-les-Bains, le 28 décembre 2006

Par télécopie uniquement
Monsieur le Conseiller d'Etat
Pierre-Yves MAILLARD

15.01.2007 – Pas de nouvelle à ce jour

021 316 50 69

Crimes d'escroquerie – détournement de fonds et blanchiment d'argent

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Vous trouverez en annexe deux correspondances remises avec le dossier correspondant, concernant l'affaire que vous connaissez déjà.

Concernant le Canton de Vaud, vous avez certainement déjà eu le temps de comprendre qu'il est impératif et urgent de procéder à l'inculpation, l'arrestation et la mise au secret pour éviter toute collusion, de l'Avocat Jean-Emmanuel ROSSEL et du « juge » d'instruction Jean-Marie RUEDE.

Ces deux personnes devraient déjà être sous les verrous !

Il est évident que la complicité des « juges » d'instruction et « juges » cantonaux dans ces crimes, est un élément majeur qui vous empêche d'appliquer la séparation des pouvoirs. La preuve en est ma dernière inculpation par le « juge » Nicolet pour calomnie, alors que je lui ai remis les preuves des implications des membres de la Société que je dénonçais qui a porté plainte, et que je lui démontrais en même temps l'implication de la « juge » cantonale Dominique CARLSSON qui couvre Kjel CARLSSON (elle arrive au TC dans une voiture à ce nom-là) impliqué largement dans cette affaire...

Vous conviendrez que le dossier que je vous ai remis, tout comme celui qu'a reçu le « juge » NICOLET à qui j'ai également remis certains liens en relation avec les Criminels, donnent suffisamment d'éléments pour ouvrir une enquête sur des crimes qui sont poursuivis d'office.

Alors pourquoi m'inculpe-t-il et ne fait-il pas son travail comme l'exige le code pénal ? N'a-t-il pas été assermenté... ? **Quelle sera la responsabilité de l'Etat de Vaud, à charge des Citoyens, le moment venu ?**

En vous souhaitant une bonne et heureuse année, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marc-Etienne Burdet